



DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET CANTINE 2018/2019

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer auprès du service « accueil » de la mairie à partir du lundi 9 juillet et jusqu'au samedi 4 août 2018.

Les réservations à la garderie périscolaire et à la cantine s'effectueront, par vos soins, sur le portail famille (site de la commune : www.chabons.fr rubrique « Services en ligne »

Pièces à fournir

- **DOCUMENT UNIQUE** : 2 fiches d'inscription et de renseignements dûment complétées, comprises dans le document unique d'inscription (remis à l'école ou à retirer au secrétariat de mairie ou disponible sur le site de la Commune : www.chabons.fr). **N'oubliez pas de préciser votre numéro d'allocataire CAF et votre numéro de Sécurité sociale**
- Attestation d'assurance « dommages et responsabilité civile » pour les activités scolaires et périscolaires
- Justificatif du quotient familial du mois précédent l'inscription (si le quotient familial n'est pas transmis, il sera appliqué le tarif le plus élevé)
- Certificat médical en cas d'allergie indiquant la nécessité, ou pas, d'un PAI.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire, des règles de vie, de la charte du temps de cantine et du règlement de l'accueil périscolaire. **Les documents cités ci-dessus et les règlements cantine et périscolaire sont téléchargeables sur le site.**

Votre adresse mail est indispensable pour toute communication entre les services de la mairie et vous-même. Merci de ne pas oublier de l'indiquer.

Tarifs 2018/2019 : périscolaire et cantine

Délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2017, non modifiée en 2018

PERISCOLAIRE

- Garderie périscolaire du matin de 7h30 à 8h30
- Garderie périscolaire du soir de 16h30 à 18h30

Garderie payante à la ½ heure.

	Accueil de loisirs périscolaire Paiement à la ½ heure	Accueil de loisirs périscolaire Paiement à l'heure
QF 0 à 750	0,90 €	1,80 €
QF 751 à 1500	1,30 €	2,60 €
QF > à 1501	1,50 €	3,00 €

CANTINE

Famille habitant Chabons

Quotient familial	Tarif inchangé depuis le 2 septembre 2014
< 500	3,40 €
500 à 749	4,00 €
750 à 999	4,40 €
1000 à 1249	4,80 €
1250 à 1499	5,20 €
≥ 1500	5,60 €
Enfant allergique (panier repas fourni par la famille)	2,30 €

Famille n'habitant pas Chabons et adulte : 5,60 €

PORTAIL FAMILLE

Le Portail Famille est un **dispositif de réservation** des prestations, destiné à faciliter les démarches des familles Chabonnaises.

Ce portail est accessible par le site de la Commune : www.chabons.fr rubrique « Services en ligne »

Pour gérer vos réservations « cantine » et « périscolaire », via le portail famille :

1 - Vous disposez déjà d'un identifiant et d'un mot de passe qui vous ont été attribués pour l'année scolaire 2017/2018 : ceux-ci seront toujours valables pour gérer vos prestations pour l'année scolaire 2018/2019.

2 - Vous êtes une nouvelle famille ou **vous ne disposez pas d'identifiant**, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie pour qu'on vous attribue un identifiant.

Seules les réservations se font grâce au portail famille.

Les inscriptions se font toujours par dépôt d'un dossier « papier » en mairie ou par mail à l'adresse accueil.mairie@chabons.fr

PAIEMENT

Le mois échu, la facture sera en ligne directement sur le compte individuel du portail famille, le 15 du mois en cours pour un règlement à échéance 20 jours plus tard (condition imposée par le logiciel du Trésor Public). Elle sera également envoyée aux familles sous format papier.

Toute annulation le jour même sera facturée sans exception.

Exemple : facturation du mois de janvier

Envoi de la facture le 15 février avec une date limite d'échéance au 6 mars.

A réception de la facture, cette dernière pourra être réglée :

- par Carte Bancaire, en suivant le chemin d'accès dédié sur le portail famille

ou

- à la trésorerie du Grand Lemps, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces.